

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 902

présenté par

Mme Colin-Oesterlé, M. Albertini, Mme Bellamy, M. Berrios, M. Brard, M. Gernigon,
Mme Gérard, M. Jolivet, M. Lam, M. Lemaire, Mme Mesnard, M. Thiébaud, Mme Violland,
M. Roseren, M. Portarrieu, Mme Piron et M. Marcangeli

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 81.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'alinéa 81, qui supprime des dispositions transitoires devenues sans objet. Une fois de plus, le groupe LFI démontre sa propension à privilégier l'affichage politique à une réflexion sérieuse et responsable. En s'attaquant à des réformes nécessaires et concertées, LFI adopte une posture purement idéologique, ignorant les enjeux économiques et sociaux de notre pays.

Cette proposition de loi n'est qu'une mascarade destinée à masquer les divisions internes et l'absence de vision cohérente de ce groupe. Sous couvert de défendre les retraites, LFI choisit la précipitation et l'improvisation, jouant avec l'avenir des Français et l'équilibre de nos finances publiques. Le sérieux et la responsabilité, qui devraient être au cœur du travail parlementaire, sont absents de ce texte.

Le groupe Horizons & Indépendants refuse de cautionner un texte conçu dans la précipitation et dénué de fondement économique. Nous défendons une réforme structurée et pérenne, loin des logiques populistes qui mettent en péril le pacte social intergénérationnel.